



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Les Ministres

Paris, le 14 SEP. 2021

Monsieur le Commissaire général,

Le soutien des proches aidants est l'une des priorités du Gouvernement, comme en témoigne le lancement par le Premier Ministre, le 23 octobre 2019 de la stratégie nationale « Agir pour les aidants 2020-2022 ». Les aidants représentent 8 à 11 millions de personnes accompagnant au quotidien un proche en situation de maladie ou de handicap, ou en perte d'autonomie due à l'âge. Aussi, malgré une implication personnelle que beaucoup estiment « naturelle », de nombreuses enquêtes mettent en évidence les impacts négatifs du rôle de l'aidant sur leur état de santé, leur bien-être mais aussi sur leur vie sociale, professionnelle et leurs revenus.

C'est pourquoi leur reconnaissance et leur soutien représentent un enjeu social important, *a fortiori* compte tenu du vieillissement de la population. Le soutien des aidants est aussi un enjeu sociétal croissant, auquel les employeurs sont déjà confrontés aujourd'hui. La mobilisation des entreprises est donc déterminante.

En effet, une attention toute particulière doit être apportée à la situation spécifique des aidants en emploi. Près de la moitié des proches aidants occupent un emploi (soit près de 4 millions de personnes) et près d'un salarié sur dix est proche aidant par ailleurs. Aménagements des horaires de travail, réductions du temps de travail, arrêts de travail, démotivation voire démissions, sont autant de conséquences qui pèsent directement sur la situation du salarié aidant, mais aussi sur l'entreprise. Plusieurs études en démontrent l'impact financier important pour les entreprises. A ce titre, il s'agit d'un objectif relevant pleinement de la responsabilité sociétale des entreprises. Ainsi, favoriser une meilleure conciliation entre la vie personnelle et professionnelle des aidants est essentiel, afin de faciliter leur maintien ou retour dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles, au bénéfice tant des aidants que des employeurs. Il convient donc aussi d'accompagner les entreprises et les employeurs dans cette évolution dont elles peuvent être gagnantes.

La stratégie nationale « Agir pour les aidant 2020-2022 » fait de la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle des aidants une priorité. Certaines mesures ont déjà été traduites : depuis 2019, il s'agit d'un thème obligatoire du dialogue social de branche ; les conditions de recours aux congés ouverts aux aidants ont été assouplies et le congé de proche aidant est indemnisé depuis le 1^{er} octobre 2020. La stratégie nationale prévoit en outre de faire mettre ce sujet au cœur des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises.

La Plateforme RSE, plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises installée à France stratégie, est composée de représentants des employeurs, des salariés, de la société civile, de la recherche et des institutions publiques. Elle réunit les principales parties prenantes de la RSE en France.

C'est pourquoi nous sollicitons la Plateforme RSE pour qu'elle propose des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaristes visant une meilleure prise en compte de la situation de leurs salariés-aidants pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle. En particulier, les travaux de la Plateforme RSE porteront sur les conditions nécessaires à l'élargissement des critères de la RSE à cette problématique (au travers, par exemple, de la mention dans certains rapports annuels obligatoires de l'effectivité des actions mises en œuvre en faveur des aidants), sur l'identification des leviers en faveur d'une intégration et d'une appropriation effectives de cet enjeu par les entreprises. Ils porteront aussi sur le développement et la valorisation de pratiques exemplaires. Une attention particulière sera portée aux petites et moyennes entreprises.

De même, les travaux veilleront à proposer des solutions concrètes afin de soutenir et intensifier le recours au congé de proche aidant dont le développement est encore faible, mais aussi tout autre levier pour inciter les employeurs à mettre en place des solutions, par exemple complétant les dispositifs publics en vigueur. En effet, l'indemnisation du congé de proche aidant, effective depuis le 1^{er} octobre 2020, est particulièrement suivi par le Gouvernement au titre des « Réformes prioritaires de l'Etat ». La réussite du déploiement de cette mesure dépend aussi de la pleine mobilisation des employeurs pour la faire connaître auprès de leurs salariés et collaborateurs, voire pour promouvoir d'autres solutions encourageant le recours à ce congé.

Il conviendra de fonder vos travaux sur un recensement des pratiques des entreprises et des outils disponibles, sur un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Nous attachons aussi une attention particulière à ce que les associations représentatives des proches aidants soient étroitement associées.

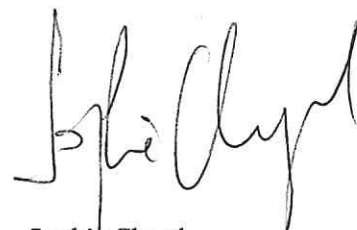
Enfin, ces travaux devront prendre en compte les autres initiatives publiques destinées à améliorer la performance sociale et environnementale des entreprises notamment par la mise en place de la plateforme impact.gouv.fr. Ils devront également considérer les travaux européens visant à accroître la transparence sur la soutenabilité des acteurs économiques et à développer un modèle européen de capitalisme responsable.

Nous souhaitons que ces recommandations nous soient présentées d'ici le 1^{er} février 2022.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire général, l'expression de toute notre considération.

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Brigitte Bourguignon

A cursive handwritten signature in black ink, with a prominent vertical stroke on the left and a series of loops on the right.

Sophie Cluzel

A cursive handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a horizontal stroke extending to the right.

Olivia Grégoire